



## CHAPITRE 106

### *Al-Quraish* : **LES QURAISH**

(REVELE A MAKKAH : 4 versets )

Ce chapitre est intimement relié au précédent, et, en fait, il continue sur le même sujet, en rappelant aux Quraish les grands bienfaits qui leur sont conférés par la garde de la Ka'bah. Pour cette raison les deux chapitres étaient souvent lus à la suite, portant à penser qu'il s'agit ici d'une partie du chapitre précédent. La date de la révélation est aussi la même.

|  |   |
|--|---|
| <p>Au nom d'Allāh, le Bienfaiteur, le Miséricordieux.</p> <p>1 Pour la protection des Quraish -<sup>a</sup></p> <p>2 Leur protection pendant leur voyage au cours de l'hiver et de l'été.<sup>a</sup></p> <p>3 Alors qu'ils servent le Seigneur de cette Maison,</p> <p>4 Qui les nourrit contre la faim, et leur donne la sécurité contre la crainte.<sup>a</sup></p> | <p>بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ<br/>         لَا يَلْفِ قُرَيْشٍ ①<br/>         فِيهِمْ رَحْلَةَ الشِّتَاءِ وَالصَّيْفِ ②<br/>         فَلْيَعْبُدُوا رَبَّ هَذَا الْبَيْتِ ③<br/>         الَّذِي أَطْعَمَهُمْ مِنْ جُوعٍ ④<br/>         وَأَمَّنَّهُمْ مِنْ خَوْفٍ ④</p> |
|--|---|

1a. *Quraish* est le nom donné à la tribu issue de Naḍr ibn Kanānah. Selon certains, le mot Qurayshite est le diminutif de *qarsh*, un gros animal marin qui mange les autres mais ne se fait pas manger. Les Quraish étaient établis à Makkah et avaient la responsabilité de la Maison Sacrée, où se rendaient des pèlerins de tous les coins de l'Arabie, et par conséquent, étant les gardiens de la Maison Sacrée, ils jouissaient d'honneurs particuliers parmi les tribus d'Arabie. En outre, Makkah était ainsi devenue le centre de l'Arabie, apportant la prospérité aux Quraish.

Le premier verset de ce chapitre se rattache au chapitre précédent, le sens étant que la protection Divine de la Ka'bah et la destruction de ses ennemis constituaient une faveur accordée aux Quraish, car elle avait pour effet de les protéger. C'est un fait, comme on le dit au chapitre précédent, qu'étant gardiens de la Ka'bah, ils étaient respectés quand ils partaient en voyage, alors que dans les limites du territoire sacré ils jouissaient d'une sécurité sans égale.

2a. La protection mentionnée dans la note précédente leur était particulièrement utile dans leurs voyages vers le nord en Syrie et vers le sud au Yaman; ils entreprenaient ce dernier voyage en été et l'autre en hiver pour faire leur commerce.

4a. La protection contre la faim et l'assurance contre la peur constituaient les deux faveurs spéciales conférées au Quraish à cause du caractère sacré de la Ka'bah, parce que le pèlerinage donnait un essor particulier à leur commerce et apportait à leur propre porte les nécessités de la vie, alors qu'ils étaient entièrement à l'abri de la crainte de toute attaque, ce à quoi les autres Arabes étaient constamment exposés.